

Le 5 octobre 2009

Communiqué

A Bruxelles, rien de nouveau...

Comme les éleveurs devaient malheureusement s'y attendre, **le Conseil extraordinaire des ministres européens de l'agriculture de ce 5 octobre n'a débouché sur aucune remise en cause** du processus de réforme du secteur laitier engagé en 2003 et renforcé par les conclusions du bilan de sante de la PAC.

Malgré les efforts du Ministre Bruno le Maire, la ligne suivie par l'Union Européenne dans l'évolution de la PAC n'a pas subi la moindre inflexion.

Le Conseil et la Commission européenne jouent avec les mots :

- Ils parlent de « nouvelle régulation » européenne mais il n'y a pas le moindre retour en arrière sur le désengagement progressif de la puissance publique dans la gestion des marchés,
- Ils parlent de « volumes indicatifs » de production après 2015 mais ce ne sont en aucun cas des quotas, donc sans réel impact sur la bonne adéquation entre l'offre et la demande,
- Ils parlent d'une « autorité européenne » chargée d'examiner les marchés laitiers et les prix, c'est de l'information, pas de la régulation,
- Ils parlent d'une « relation conventionnelle » entre producteurs et transformateurs, ce n'est ni plus ni moins que de la contractualisation.

Les éleveurs attendent transparence et qu'on leur parle un langage de vérité.

Comme l'a toujours dit la FNPL, la bataille à Bruxelles sur les outils de l'ancienne OCM n'est malheureusement plus d'actualité depuis la mise en œuvre opérationnelle du bilan de santé. Dès lors, **utilisons notre énergie pour faire en sorte que les décisions qui y seront prises ne condamnent pas la France au modèle agricole nord-européen.**

- **Il est impératif d'obtenir des avancées significatives sur l'application du droit de la concurrence, seules à même de permettre la structuration des producteurs** au sein d'une filière économiquement performante mais également porteuse de valeurs sociales, de développement durable et d'aménagement du territoire.
- **La France doit permettre aux producteurs de passer ce cap difficile**, en particulier en répondant positivement à la demande d'année blanche.
- Elle doit aussi, dans le cadre de la prochaine loi de modernisation agricole, permettre aux éleveurs de **discuter d'égal à égal avec les industriels**, dans un rapport de force équilibré et loyal.
- Enfin, très vite, **les producteurs doivent avoir des signes concrets sur le fait que l'amélioration actuelle de la conjoncture laitière se traduise dès le mois de janvier sur le prix du lait, dans les conditions prévues par l'accord du 3 juin.**

Nous ne voulons plus de mots, mais des actes...

Contacts : Gilles Psalmon (01 49 70 71 88) - Florence Loyer (01 49 70 71 52) Etienne Fabrègue (01 49 70 71 95)